



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 4 novembre 2013
(OR. fr)

15430/13

Dossier interinstitutionnel:
2011/0153 (COD)

CODEC 2398
COMER 247
WTO 275
COWEB 161
USA 51
ACP 166
COEST 337
NIS 70
SPG 18
UD 281
STIS 4
DEVGEN 270
SAN 414

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant certains règlements relatifs à la politique commerciale commune en ce qui concerne l'octroi de pouvoirs délégués et de compétences d'exécution en vue de l'adoption de certaines mesures (première lecture) - Adoption a) de la position du Conseil b) de l'exposé des motifs du Conseil

1. Le 15 juin 2011, la Commission a transmis au Conseil la proposition visée en objet ¹, fondée sur l'article. 207 du TFUE.

¹ doc. 11762/11.

2. Le Parlement européen a adopté sa position en première lecture le 22 novembre 2012¹.
 3. Lors de sa 3257ème session du 23 septembre 2013, le Conseil "Agriculture et Pêche" est parvenu à un accord politique sur la position du Conseil en première lecture concernant le règlement susmentionné².
 4. Le Comité des représentants permanents est invité à suggérer au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la position du Conseil en première lecture figurant dans le document 13284/13 et l'exposé des motifs figurant dans le document 13284/13 ADD 1.
-

¹ doc. 16323/12.

² En conformité avec la lettre du 11 juillet 2013, adressée par le président de la commission du commerce international du Parlement européen au président du Coreper, le Parlement européen devrait, lors de sa deuxième lecture, approuver la position du Conseil en première lecture sans amendements.